

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Band:** - (2002)

**Artikel:** Genève et la maison de Savoie : un face à face séculaire ou l'escalade n'est-elle que la pointe émergée de l'iceberg?  
**Autor:** Dufour, Alain  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-728134>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



5 (page ci-contre). Photographe inconnu | Genève, la Tour de l'Île, dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle | Tirage à l'albumine monté sur carton, 25,6 × 17,7 cm / 32,5 × 25,8 cm (CIG, inv. VG P 1492) | Cette vue présente le dernier vestige du château de l'Île, avant les transformations des années 1890.

En guise d'introduction à l'exposition organisée par le Musée d'art et d'histoire à l'occasion du quatre centième anniversaire de la tentative avortée du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, nous aimerions replacer l'Escalade dans le contexte général des relations entre la Savoie et Genève – et ce dès le haut Moyen Âge –, et également analyser les suites de l'événement qui a si profondément marqué de son sceau l'esprit de liberté propre aux habitants de la citadelle du protestantisme.

#### Origines (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

L'affaire remonte à la nuit des temps, soit au second royaume de Bourgogne (888-1032). À sa mort, le 6 septembre 1032, le roi Rodolphe III, sans enfants, légua son royaume à son neveu l'empereur Conrad II le Salique (vers 990-1034), tout en donnant la cité de Sion à son évêque, tout comme celle de Lausanne au sien, ainsi que l'attestent les diplômes ou chartes conservés. Par analogie, on suppose qu'il a transmis de même la cité de Genève à Frédéric, l'évêque qui y résidait, bien qu'aucun document le prouvant ne nous soit parvenu. «*Sonderfall Genf*», déjà !

Or, un comte de Genève, Gérold, était possessionné dans la région, comme un autre l'était dans le Pays de Vaud, etc. En 1034, ces hauts dignitaires ont assisté, dans la cathédrale Saint-Pierre-aux-Liens de Genève, au sacre de Conrad II le Salique comme roi de Bourgogne. Quelle position occupait ce comte de Genève vis-à-vis de l'évêque de la cité ? De cela dépendront, plus tard, les prétentions de la maison de Savoie, héritière des comtes de Genève après le XIV<sup>e</sup> siècle.

En 1124 est signé un document clé, le traité de Seyssel, fondateur de l'histoire de Genève, au même titre que le pacte de 1291 l'est de l'histoire suisse. Ce fameux traité règle – ou souhaite régler – les disputes entre l'évêque et le comte. Or, chose surprenante, le comte se déclare le vassal de l'évêque ! Peut-être n'en était-il pas à un hommage près... Cela fait plaisir et n'engage pas à grand-chose... Mais il reconnaît que l'évêque est seul seigneur de la ville et de ses « franchises<sup>1</sup> » et que toute justice lui appartient : « mère et mixte empire et omnimode juridiction » (ce qui signifie : haute et moyenne justice et juridiction de tout genre). L'Église « détestant le sang » – un prince d'Église ne peut pas exécuter lui-même les condamnations qui le font couler –, le rôle du comte, à Genève, se limite à exécuter les condamnations à mort prononcées par les juges épiscopaux : le comte, en somme, a le rôle d'« avoué de l'évêque ».

Mais ce n'est pas rien. Bien des grands seigneurs ont bâti leur pouvoir grâce à ces fonctions d'avoué de telle ou telle église. Ils en deviennent les personnages indispensables, ceux qui maintiennent l'ordre ou même font la guerre au nom de cette église. On sait que les comtes de Maurienne, par exemple, futurs comtes, puis ducs, de Savoie, ont édifié leur grandeur grâce, notamment, à leur fonction d'avoués de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (Valais).

1. Par « franchises », on entend ici les territoires entourant immédiatement la cité, proches des murs.

Est-il besoin de dire que les comtes de Genève n'ont cessé de vouloir s'imposer comme les auxiliaires indispensables, voire les adversaires, de l'évêque de Genève, arrachant à l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse (1122, 1155-1190), par exemple, un titre de vicaire de l'empereur à Genève et dans ses environs, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle? De sorte que, en 1162, de passage à Saint-Jean-de-Losne-sur-Saône, l'évêque dut se rendre auprès de l'empereur pour faire confirmer ses droits de seul souverain de Genève après l'empereur – ce qu'on appelle l'immédiateté impériale – et faire annuler le titre que le comte de Genève avait arraché par l'intrigue.

Or, au XIII<sup>e</sup> siècle, intervient le vidomne, un officier nommé par l'évêque et qui jouera un grand rôle dans cette histoire. Résidant au château de l'Île (fig. 5)<sup>2</sup>, il rendait la basse justice en son nom. Tribunal de police, en somme, ou tout au plus de première instance, cet office fut inféodé aux sires de Confignon, puis, à partir de 1287, à la maison de Savoie, en la personne du comte Amédée V, qui régna de 1285 à 1343.

Naturellement, jamais aucun comte ni duc de Savoie n'a rendu la justice ni mis qui que soit à l'amende en l'Île: ces choses-là étaient faites par l'un de leurs hommes, le lieutenant du vidomne. Mais le fait est là: dès ce moment, la maison de Savoie possédait dans Genève un office, certes modeste et subalterne, mais une charge officielle à remplir! On allait le faire gonfler autant que possible. Pour commencer, les comtes de Savoie offrirent leur aide à l'évêque et aux citoyens genevois contre le «méchant» comte de Genève, ce qui fut accepté avec enthousiasme.

Maintenant, il est en effet question des «citoyens» de Genève. Un mouvement communal s'est développé vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle dans la ville, tardivement en comparaison des grandes cités d'alors. Cette jeune commune à peine née reçoit un soutien qui serait un jour compromettant, celui du comte de Savoie! Pendant le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, ce ne sont que des luttes épiques et sanguinaires entre les comtes de Genève et de Savoie, dont une bonne partie se déroula dans la ville et aux environs. Plusieurs châteaux furent brûlés, dont en 1320 celui du Bourg-de-Four, appartenant au comte de Genève.

Puis ces guerres s'apaisèrent – ce qui n'empêcha pas la cité de se doter d'une nouvelle enceinte, dite de Marcossey (1366-1377), du nom de l'évêque qui en commanda l'exécution (fig. 20) –, et la maison de Genève s'éteignit sans autres héritiers que, précisément, les comtes de Savoie. Ces derniers devinrent ducs au début du XV<sup>e</sup> siècle, avec Amédée VIII (1383-1451) – celui qui devait devenir pape, ou anti-pape, sous le nom de Félix V<sup>3</sup>.

Pendant ce temps, le 23 mai 1387, les citoyens de Genève, recevaient confirmation des mains de l'évêque Adhémar Fabri (1385-1388) de leurs «franchises» (fig. 6): il ne s'agit toutefois que d'une confirmation, ce qui signifie qu'elles existaient antérieurement. C'est, en quelque sorte, la charte constitutionnelle de la commune de Genève: celle qui deviendra après la Réforme, et en se constituant héritière de l'évêque fugitif, la seigneurie de Genève, en latin *Respublica Genevensis*<sup>4</sup>.

Pour l'évêque comme pour les citoyens, le grand adversaire est maintenant le comte de Savoie. Mais il faut user de ménagements: il n'est pas question de lui contester le vidomnat. Il ne faut pas oublier que, au temps des guerres contre le comte de Genève, il s'est comporté comme le souverain de Genève, il a fait condamner des partisans du comte de Genève (il y en avait quelques-uns dans la ville) par le Conseil général, et plusieurs exécutions s'ensuivirent<sup>5</sup>.

2. Seule la tour de la place Bel-Air subsiste de cette imposante construction (voir BRUNIER 2001 et LA CORBIÈRE 2001).

3. Amédée VIII fut proclamé pape par le concile de Bâle le 5 novembre 1439, sous le nom de Félix V, après la déposition du pape de Rome Eugène IV (vers 1383, 1431-1447). Le schisme ne se résolut qu'à la mort de ce dernier, avec l'accession au trône pontifical de Nicolas V (1397, 1447-1455). C'est le roi de France Charles VII (1403, 1422-1461) qui obtint par sa médiation le renoncement de Félix V en 1448. Ce dernier fut alors nommé «vicaire perpétuel du Saint-Siège dans les pays relevant de son obédience» (voir MONGIANO 1994).

4. Le terme de République de Genève, en français, ne fut guère utilisé avant le XVII<sup>e</sup> siècle.

5. Voir le récit pittoresque de ces événements de l'année 1307 dans BONIVARD 2001, chap. 13, en particulier pp. 132-133



6. Gustave de Beaumont (1851-1922) | Genève épiscopale · 1387 · L'évêque Adhémar Fabri octroie aux habitants une charte de franchises (dessin préparatoire pour la fresque de l'histoire de Genève (1891-1892) réalisée sur les façades de l'ancien Arsenal [côté rue du Soleil-Levant]) | Mine de plomb, gouache et pigments, sur papier, en grandeur d'exécution, 100 × 242 cm (MAH, Cabinet des dessins, inv. D 1998-272)

Il n'était pas souverain mais s'était comporté comme tel. Tout au long du XV<sup>e</sup> siècle, on le voit séjourner à Genève, généralement au couvent des Dominicains de Palais (Plainpalais), alors le plus vaste édifice habitable de la ville, avec des écuries et des dépendances pour toute l'importante suite comtale ou ducale. Chaque fois, le comte (ou duc) prenait soin d'écrire aux autorités genevoises pour les assurer qu'il ne profiterait en rien de ce séjour pour contrevenir aux franchises et libertés de la ville. À ces formalités près, qui n'eût cru qu'il s'agissait d'un souverain, venant résider dans sa bonne ville, avant de se rendre dans d'autres châteaux et cités de ses États ? Le Pays de Vaud aussi lui appartenait depuis le XII<sup>e</sup> siècle, et il lui arrivait de séjourner également à Moudon, à Payerne ou à Morges, ou même à Lausanne.

Il comptait bien d'ailleurs affermir sa position à Genève. Pour cela, Amédée VIII-Félix V, le duc-pape, lorsqu'il renonça à la papauté en faveur du pape de Rome, Nicolas V, en 1448, obtint quelques avantages en compensation, dont celui, considérable, de permettre aux ducs de Savoie de nommer les évêques de leurs États. Ce que le roi François I<sup>er</sup> allait obtenir pour la France, mais en 1516 seulement, au concordat de Bologne. Donc, de 1450 à la Réforme, tous les évêques de Genève seront des créatures du duc de Savoie, et même, une fois sur deux, un cadet de cette maison ! Cette fois, c'était prendre Genève par son sommet, par son prince-évêque. L'affaire était enlevée !

À cela s'ajoutait que, dans toute l'Europe d'alors, les communes se mouraient. Les municipalités s'étiolaient et l'on ne trouvait plus que des villes capitales de principautés, duchés ou comtés. Grenoble, par exemple, tomba dans l'escarcelle des Dauphins du Viennois (les seigneurs du Dauphiné) au XIV<sup>e</sup> siècle, Lyon dans celle de Philippe le Bel en 1307. Sous Louis XI, écrit Charles Petit-Dutaillis, « les franchises sombrent dans l'indifférence<sup>6</sup> ». La mode est aux pouvoirs comtaux efficaces. L'Italie entière passe du régime communal à celui des seigneuries et principautés. Genève ne va-t-elle pas fournir un exemple de plus de cette évolution générale ? Le syndic Pierre Braset, en 1482, répondant à des ambassadeurs confédérés, déclare : « les syndics, citoyens et bourgeois, ont à obéir aux ordres du duc, auquel ils ne veulent déplaire en aucune manière<sup>7</sup> ».

6. PETIT-DUTAILLIS 1947, p. 244

7. Cité dans BINZ 1981, p. 20

7. Frank Édouard Lossier (1852-1925) |  
L'Exécution de Philibert Berthelier en 1519,  
1896 | Émail peint sur cuivre, 11 × 15 cm  
(MHE, inv. E 239)



#### Genève s'allie aux Confédérés

Mais Genève est voisine des Confédérés. Les marchands de Fribourg, de Berne et d'ailleurs aiment à venir aux foires de Genève – ou à ce qu'il en restait, après que le roi Louis XI les eut transférées à Lyon en 1463. Les Confédérés conservaient leurs institutions communales en pleine liberté, sans égard à prince ni empereur. C'était la manière de vivre qui leur convenait, et ils ne se souciaient pas d'être à la mode. En somme, ils cultivaient si bien leurs archaïsmes qu'en pleine époque moderne ils devenaient des précurseurs, des républicains à l'ancienne au siècle du despotisme éclairé. Les rares républiques qui subsistaient étaient, en effet, archaïques et de tendance fortement aristocratique. Qu'on pense à Venise, aux Républiques de Hollande et de Zélande, etc. Les cantons suisses aussi devenaient fort aristocratiques, et même oligarchiques. Mais peu importe, les libertés communales survivaient ainsi. Cet exemple reconforta les Genevois. Des alliances avec Fribourg en 1519, avec Berne et Fribourg en 1526 – alliances que l'on appelait *combourgeoisies*, car les marchands des villes ainsi alliées jouissaient des droits de bourgeoisie dans la ville amie comme dans la leur, lorsqu'ils y résidaient – stoppèrent les hardiesses des ducs de Savoie.

À vivre dans l'alliance des Confédérés, et à leur manière, les Genevois retrouvèrent le goût de l'indépendance. Ils étaient faits pour être marchands, mais non courtisans. Ce n'est pas à Genève que l'on trouvait des lecteurs ou disciples de Baldassare Castiglione (1478-1529), qui décrivait l'homme idéal de son temps sous les traits du «*cortegiano*», l'homme de cour. Au contraire, on cultivait sur les bords du Léman la simplicité des mœurs associée au goût des voyages, pour la marchandise, pour développer le commerce. Et cela fournissait l'occasion de faire venir quelques soldats suisses, si le besoin s'en faisait sentir – et aussi, bientôt, quelques prédicateurs, qui enseigneraient la Réforme, comme elle se répandait à Zurich, à Bâle et à Berne. Les premiers réformés genevois, les Vandel, les Chautemps, les Favre, et autres Baudichon de La Maisonneuve, avaient toujours un pied en Suisse et l'autre à Genève. Période héroïque aussi, où il fallait résister aux empiétements

8. Frank Édouard Lossier (1852-1925) |  
*Arrivée des députés de Berne et Fribourg à  
Genève le 11 mars 1526, 1896* | Émail peint  
sur cuivre, 11,05 × 15 cm (MHE, inv. E 240)



du duc de Savoie les armes à la main. Les libertés genevoises connurent alors leurs martyrs au début du XVI<sup>e</sup> siècle : Philibert Berthelier (1465-1519 ; fig. 7), Ami Lévrier (?-1524), Jean Pécolat (vers 1484-1540) et bien d'autres.

C'est le 10 décembre 1525, alors qu'il semble triompher, que le Savoyard s'approche de sa perte, lors du Conseil des Hallebardes ! Le Conseil général des citoyens était réuni au cloître de Saint-Pierre en présence du duc Charles II (1486, 1496-1553)<sup>8</sup>, qui avait disposé ses hallebardiers tout autour du peuple assemblé. Le duc voulait s'assurer en effet qu'il allait se faire reconnaître comme « protecteur en souveraine protection ». Voilà la démocratie, pourtant modeste et balbutiante, bafouée, violée. L'affaire est réglée, pense le duc, qui quitte aussitôt Genève, ne se doutant pas qu'aucun de ses successeurs n'y remettra jamais les pieds. En effet, l'année suivante fut conclue la grande Combourgeoisie avec Berne et Fribourg de 1526 et Genève entra ainsi encore plus dans le giron helvétique (fig. 8). Quant au duc, de son côté, ayant épousé en 1521 Béatrice de Portugal (1504-1538), il était devenu beau-frère de Charles Quint (1500-1558), dont il embrassa la cause, ce qui le rendit ennemi du roi de France, donc des Confédérés. Vu du côté de Genève et de Vaud, voilà le Savoyard embarqué dans le mauvais parti. Peut-être son déclin eût-il été plus rapide s'il n'eût été soutenu, dans le Pays de Vaud et la Savoie voisine de Genève, par un grand mouvement de gentilshommes fidèles : les gentilshommes de la Cuiller. Ceux-ci se ligüèrent par serment lors d'un banquet au château de Bursinel, choisissant comme signe de ralliement l'ustensile qui leur permettait d'avaler leur brouet, et jurèrent qu'ils auraient raison des bourgeois de Genève et les forceraient à obéir au duc de Savoie. Pour eux, peu importe que Charles II soit l'allié de l'empereur ou du roi de France, ce sont là choses qui intéressent les Bernois mais ne touchent pas la noblesse du voisinage. C'est le loyalisme du terroir qui continue l'œuvre du souverain savoyard. Il y eut un blocus de la ville, et, le 25 mars 1529, au cours de la nuit des échelles, une armée savoyarde voulut prendre la ville par escalade, mais y renonça devant les murs de la cité : il fallut donc appeler au secours Bernois, Fribourgeois et Soleurois...

8. Charles II est souvent appelé Charles III, mais il se disait lui-même second du nom, sans tenir compte du petit Charles-Jean-Amédée, mort à sept ans en 1496, son cousin.

9. Henri Sylvestre (1842-1900) | *Le débouché du passage du Muret sur la rue de la Fontaine*, vers 1890 | Négatif au gélatino-bromure sur verre, 18 × 13 cm (CIG, inv. VG N 13 × 18 9673)



#### La citadelle de la Réforme

Pendant ce temps, Genève inclinait de plus en plus à la Réforme. L'évêque Pierre de La Baume, qui occupait cette charge depuis 1522, se retira, fort vexé, en 1535. On peut même dire qu'il s'enfuit, nuitamment, par le passage du Muret, donnant sur l'actuelle rue de la Fontaine (fig. 9)<sup>9</sup>, puis par le lac.

Il y eut bien un incident diplomatique : en 1534, les Fribourgeois, jusqu'alors alliés fidèles et importants, n'aimaient pas les réformés, et se retirèrent de la Combourgeoisie. Leur délégué arracha le sceau fribourgeois du parchemin, qui depuis n'en porte plus que deux.

9. Ce passage, qui prolongeait, sous l'Évêché, le passage Monetier, a disparu dans les années 1940 durant les travaux de construction de la terrasse Agrippa-d'Aubigné, qui remplace l'ancien bâtiment pénitentiaire. Seule l'arcade donnant sur la rue de la Fontaine subsiste, près du bassin qui a donné son nom à la rue.

10. Ferdinand Hodler (1853-1918) | *Calvin et les professeurs dans la cour du Collège de Genève*, 1884 | Huile sur toile, 100 × 130 cm (MAH, inv. 1911-111)



Cette défection des Fribourgeois donna le coup d'envoi à la Réforme. Guillaume Farel (1489-1565), qui prêchait partout où s'étendait l'influence de Messieurs de Berne, ses protecteurs, enseignait maintenant à Genève. Il tonnait, disait-on, comme personne : son prêche est irrésistible. En 1535, les autorités genevoises suspendent la messe<sup>10</sup>. En 1536, ce sera l'établissement de l'Église réformée.

Cependant, que font les Bernois ? Charles II, incapable de rembourser ses emprunts à la puissante république, cède le Pays de Vaud en gage. Et Berne, impayée, s'en va prendre possession de ce dernier. Une forte armée, conduite par Hans-Franz Naegeli (vers 1500-1579), s'empare du Pays de Vaud, au cours d'une expédition qui tient plus de la promenade que de la campagne militaire. Chemin faisant, lorsqu'on prend le château de Chillon, on délivre François de Bonivard (1496-1570), l'ancien prieur du couvent de Saint-Victor, humaniste épris de liberté, emprisonné en 1530 par le duc de Savoie dans les cachots humides des soubassements de la fameuse forteresse<sup>11</sup>. De retour à Genève, Bonivard devient le chroniqueur de la ville.

Les Bernois ont envahi le Pays de Vaud, le pays de Gex, le bailliage de Ternier, le Chablais, bref, toutes les terres qui entourent le lac. Genève, après tout, pourrait-elle aussi devenir bernoise ? Mais c'est là qu'intervient la France, qui de son côté a conquis le reste de la Savoie et le Piémont. La Savoie n'existe pratiquement plus, mais la France aussi va protéger Genève : que Messieurs de Berne ne l'oublient pas.

Berne est devenue gigantesque et la France s'est fort étendue sur ses frontières de l'est. Mais Genève restera indépendante, ni bernoise ni française.

Alors se produit ce qui n'était pas encore perçu comme un événement. En juillet 1536, un jeune Picard de vingt-sept ans, Jean Calvin (1509-1564), s'arrête dans une auberge en

10. Notons ici également que la politique défensive de la ville avait été sérieusement reprise en main. En 1534, face aux menaces savoyardes, les Genevois prirent la décision héroïque de détruire leurs faubourgs, de manière à avoir un maximum de champ libre devant les murailles. Puis, au cours des années suivantes, on renforça les fortifications existantes, ce qui mit les finances de la République gravement en péril. Enfin, en 1564, on décida de ne laisser que trois portes en activité, murant les autres : ainsi, seules subsistaient les portes de Cornavin, donnant accès à la rive droite du lac Léman (vers les cantons confédérés), de Rive, ouvrant sur la rive gauche (vers la Savoie), et Neuve, donnant sur les terrains de Plainpalais et en direction du Fort-de-l'Écluse (vers la France).

11. Cette histoire a été popularisée par Lord Byron (1788-1824) dans son célèbre poème *The Prisoner of Chillon* (1816).

allant à Bâle où son *Institution de la religion chrétienne*, qu'il a écrite en latin, doit être publiée<sup>12</sup>. Farel l'apprend, le voit, le retient, «l'objurgue»: c'est Dieu qui veut qu'il reste à Genève, qu'il s'engage dans le ministère pratique, qu'il ne se contente pas d'être homme de plume et de pensée. Calvin cède après une vigoureuse résistance. Mais il demeurera à Genève – après s'être retiré quelque temps à Strasbourg, parce que sa résidence à Genève n'allait pas sans peine ni discussions – dont il fera la Rome protestante, le centre de la Réforme de langue française, et d'une manière plus générale de la réforme calvinienne, qui se propagera en Écosse, en Hongrie, aux Pays-Bas, etc. À cette fin, il fonde en 1559 le Collège et l'Académie (fig. 10), permettant ainsi le développement d'une institution intellectuelle faisant le pendant aux grandes écoles catholiques du royaume voisin.

La Genève de Calvin grandit, se développe, devient célèbre dans le monde entier pendant l'éclipse de la maison de Savoie. Curieuse coïncidence ou astuce de l'histoire? Le fait est là. Calvin arrive à Genève au moment où Berne conquiert tout le Pays de Vaud et les bailliages entourant Genève, en même temps que François I<sup>er</sup> s'empare du reste de la Savoie et du Piémont. C'est donc presque sans aucun souci de politique extérieure (il faut dire presque, car les Bernois ne sont pas toujours des voisins commodes) que Genève devient la ville du refuge, celle où accourent tant de huguenots français persécutés, les protestants anglais pendant le règne de Marie Tudor, dite «Bloody Mary» (1516, 1553-1558), et même certains réfugiés italiens et espagnols opprimés chez eux. Ces gens arrivaient, parfois dénués de tout, parfois précédés de leur réputation de marchand, de gentilhomme ou de savant, et s'arrêtaient là où le chemin traversant le Jura ou le Mont-de-Sion découvre la ville dans le lointain, au bout de son lac. Ils allaient trouver le lieu où Dieu était loué selon leurs vœux, ils allaient y entendre le célèbre Calvin, ils s'arrêtaient pour se recueillir et y chanter un psaume de reconnaissance. D'une ville dont seuls les marchands savaient le nom et le chemin pour y accéder, Calvin avait fait un haut lieu de la foi, connu partout, de ceux qui rêvaient de s'y rendre comme de ceux qui la détestaient parce que l'hérésie et l'esprit de nouveauté y trouvaient leur source, d'où le qualificatif que ces derniers appliquaient volontiers à la cité: la «sentine des hérésies».

En 1553, Charles II disparaît sans avoir retrouvé ses anciennes possessions, laissant à son fils Emmanuel-Philibert I<sup>er</sup> (1528-1580, fig. 11) la conduite d'un duché véritable peau de chagrin. Puis, en mai 1564, Calvin mourait. Cinq ans auparavant, en avril 1559, les rois de France Henri II (1519, 1547-1559) et d'Espagne Philippe II (1527, 1556-1598) signaient le traité de Cateau-Cambrésis, qui, entre autres choses, rendait à Emmanuel-Philibert I<sup>er</sup>, duc de Savoie, fils de l'infortuné Charles II, la possession de ses États. Dans la foulée, Messieurs de Berne s'engagèrent à rendre les bailliages qui entouraient Genève, tout en gardant le Pays de Vaud, par un traité signé à Lausanne en 1564. La mise en pratique de ce dernier prit encore deux ou trois ans et, en 1567, Genève était de nouveau enclavée dans les terres de Savoie.

Les contestations juridiques recommencèrent aussitôt. Des arbitres confédérés se réunirent en 1568 à Nyon, appelés par les deux parties pour prononcer un arbitrage, qui nous semble tout à fait caractéristique: ils reconnurent au duc la possession du vidomnat, qu'il pourrait céder toutefois contre une redevance de cent écus d'or. Mais, pour le reste, les prétentions du Savoyard à gouverner Genève étaient jugées infondées. Les titres que les Genevois avaient produits à ce sujet étaient plus anciens et plus déterminants que ceux de la Savoie. Néanmoins cette sentence fut repoussée par les uns et les autres. Les Genevois ne voulaient plus entendre parler du vidomnat, et les conseillers du duc ne voulaient pas abandonner leurs prétentions.

12. L'édition française ne paraîtra qu'en 1541.

11. Giacomo Vighi, dit l'Argenta (vers 1510-1573), atelier de | Emmanuel-Philibert I<sup>er</sup>, duc de Savoie (1528-1580), troisième quart du XVI<sup>e</sup> siècle | Huile sur toile, 77 × 63,5 cm (MAH, inv. 1980-142, dépôt de la Fondation J.-L. Prevost)



De loin, et en pays catholique, les revendications de la Savoie paraissaient raisonnables. Pierre de Ronsard (1524-1585), dans ses *Discours des miseres de ce temps*, fait parler la France (catholique) en ces termes :

« Une ville est assise ès champs Savoyiens,  
» Qui par fraude a chassé ses seigneurs anciens,  
» Miserable séjour de toute apostasie,  
» D'opiniastreté, d'orgueil et d'herésie...<sup>13</sup> »

Le poète exprime ici l'idée que pouvait se faire tout Français moyen, bon catholique : Genève est en Savoie, pourquoi cette ville n'obéit-elle pas à son duc ?

13. RONSARD 1979, pp. 98-99 (*Continuation du discours des miseres de ce temps*, vers 337-340)

Les magistrats confédérés, eux, avaient des idées bien plus précises. Depuis la « sentence de Payerne », passée en décembre 1530, les députés des Cantons connaissaient dans le détail les arguments des uns et des autres relatifs au vidomnat, aux combourgeoisies de

Genève avec les Confédérés, aux frais occasionnés par les attaques du duc contre la ville. La première partie de la sentence concernait le vidomnat, reconnaissant que l'office appartenait au duc, qui l'avait reçu en fief de l'évêque. Mais, à l'encontre des demandes des Savoyards, on reconnaissait qu'il s'agissait d'une magistrature inférieure, ne détenant aucune marque de souveraineté. Cette sentence de Payerne resta longtemps le modèle auquel se référer, chaque fois que renaissaient les discussions entre Genève et la Savoie, et nous avons vu qu'à Nyon, en 1568, on en donna une sorte de réédition.

#### Emmanuel-Philibert I<sup>er</sup>

Le duc Emmanuel-Philibert I<sup>er</sup>, ayant à peine récupéré ses États, chercha à diverses reprises à s'emparer de Genève. Il tenta des manœuvres diplomatiques auprès du roi d'Espagne, du pape, du roi de France, notamment au lendemain de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), au moment où l'on pouvait s'attendre à un grand bond en avant de la Contre-Réforme... Il avait même essayé auparavant la séduction, en envoyant en 1560 à Genève Louis Alardet, évêque de Mondovi et son ancien précepteur, pour proposer un arrangement, où, moyennant une légère reconnaissance de suprématie, toute liberté serait laissée aux Genevois de s'organiser comme ils voulaient. Mais le *Monsignore* fut bellement éconduit, et rentra furieux chez lui<sup>14</sup>.

N'étant pas homme à s'obstiner contre vents et marées, Emmanuel-Philibert I<sup>er</sup> consentit aussi à des arrangements, comme le « Mode de vivre » de 1570, qui avait été organisé par les Bernois dont le duc avait alors besoin. Puisqu'on ne pouvait trancher les questions litigieuses, comme le vidomnat, dont les Genevois refusaient absolument le rétablissement, on se contenta d'un *modus vivendi*, se bornant à rétablir le trafic et le ravitaillement de la ville, supprimant certains droits de douane prohibitifs, etc. En compensation, les Genevois devaient s'engager à ne pas conclure d'alliance nouvelle ni accepter d'aide militaire au préjudice de la Savoie.

Le duc feignit de craindre que le roi d'Espagne et le pape ne soient extrêmement fâchés de cet accord, par lequel on renonçait à anéantir la « sentine des hérésies ». Mais il n'en fut rien. Philippe II lut le document et se contenta d'annoter en marge : « ceci se peut excuser ».

En réalité, malgré quelques discours fracassants tenus çà et là par des diplomates éloquentes, les grands souverains du temps, même ardemment catholiques comme Philippe II, n'avaient aucune envie de voir de nouveaux *casus belli* se dresser ici ou là, débordés qu'ils étaient par les conflits qu'ils ne pouvaient maîtriser, comme, au cours des guerres de Religion, la révolte des Flandres dans le cas du roi d'Espagne, ou celle des huguenots dans celui du roi de France.

Il y eut mieux encore : le roi de France Henri III (1551, 1574-1589), qui avait le plus urgent besoin de ses régiments suisses, mais n'avait pour ainsi dire plus d'argent pour les payer, eut l'idée de faire plaisir à ses chers alliés en prenant Genève sous sa protection en 1579. Ce sont d'ailleurs probablement ses ambassadeurs auprès des Ligues suisses, Pomponne de Bellièvre et son frère, Jean de Bellièvre, sieur de Hautefort, qui connaissaient bien le pays, qui eurent cette bonne idée. On mettrait dans l'affaire deux cantons importants, un catholique, Soleure, et un protestant, Berne, pour signer avec le roi en août 1579 le traité de Soleure, une entente à trois pour la protection de Genève : si cette ville était menacée, Berne et Soleure y enverraient une garnison aux frais du roi, ce qui fut accueilli par les

14. Voir CRAMER 1912, pp. 44-46

Genevois avec des transports de joie. Remarquons que, si Genève était l'objet du traité, la République n'en était pas signataire. On respectait donc, formellement, le mode de vivre de 1570.

Que de fois les catholiques – et surtout les représentants du duc de Savoie – ont-ils pu s'étonner : comment le roi de France, bon catholique, peut-il signer un traité destiné à protéger la ville maudite, la « sentine des hérésies » ? La réponse, la justification, se résume en ces simples mots : Genève est la clé des Ligues. C'est le lieu de passage inévitable entre la France et les Suisses, car où passer ailleurs ? La Franche-Comté est espagnole et la Lorraine, impériale. Arriver à Bâle en venant de Paris est difficile. Arriver à Genève en venant de Lyon est fort aisé. On traversera quelques arpents de Savoie, mais par un itinéraire très fréquenté. La réciproque est tout aussi vraie : pour les Suisses, et notamment pour les marchands, c'est l'itinéraire indispensable pour atteindre la France et la partie occidentale du sud de l'Europe. Si Genève tombait aux mains des Savoyards, la situation serait inextricable. En faire une ville française ? Elle serait une enclave en pays savoisien, source de problèmes épineux avec l'Espagne et la Savoie. La seule solution est de la conserver indépendante et dûment protégée.

Le pape Grégoire XIII (1502, 1572-1585) et le duc Emmanuel-Philibert I<sup>er</sup> protestèrent avec véhémence, mais on en resta là. Au fond, Emmanuel-Philibert I<sup>er</sup> avait à l'égard de Genève les mêmes ambitions que ses prédécesseurs, avec un tempérament toutefois plus raisonnable qui lui évitait de s'enfermer dans des entreprises hasardeuses. Il était également enclin à respecter les engagements pris. Ainsi, à l'égard des protestants du Chablais et des bailliages récupérés, le traité de Lausanne l'obligeait à y entretenir le culte réformé ; et, jusqu'à la fin de son règne, il fit payer les quelques pasteurs qui subsistaient dans ces régions par les entrées des impôts locaux.

#### Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>

Mais son fils, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> (1562-1630, fig. 12), qui lui succéda en 1580, n'avait pas ces mêmes heureuses dispositions. Opiniâtre, violent, aventureux jusqu'à tout risquer, il se voyait en héros de l'Arioste, brandissant son épée, combattant jusqu'à la dernière goutte de son sang. Il s'est décrit lui-même dans un poème fameux : « Jamais s'agissant de faire baisser les yeux et les prétensions des injustes, On ne l'a vu déposer les armes...<sup>15</sup> » Théodore de Bèze (1519-1605), qui l'avait d'abord pris pour un jeune homme influençable, déchanta bien vite. Un intrigant, un furieux. Il l'appelle *regulus*, le petit roi...

À peine sur le trône, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> se lança dans une vaste *entreprise* pour s'emparer de Genève. Les historiens de Genève la connaissent sous le nom de guerre de Raconis. Car Bernardin de Savoie, comte de Raconis (Raconigi, en Piémont), était un bâtard légitimé d'Emmanuel-Philibert I<sup>er</sup>. Alors gouverneur de Rumilly, ce jeune homme n'était pas très doué militairement, mais de toute confiance. On lui confia donc deux mille hommes de troupes réparties à Rumilly et à Ripailles, où l'on construisait des galères qui permettraient éventuellement d'attaquer Genève par la voie lacustre. Et surtout une conjuration fut fomentée à Genève. Un nommé Des Plans, de Thonon, y avait acquis une habitation proche de la porte de Rive, et il s'acoquina avec vingt ou trente hommes de garde dans le dessein d'ouvrir la porte, le moment venu, aux troupes de Raconis. Mais la conjuration fut éventée, et les principaux conjurés eurent la tête tranchée sur la place du Molard en mai 1582.

15. « Carlo per abbagliar gli occhi e le menti degl'ingiusti, non vuol mai depor le armi... » (cité dans BERGADANI 1932, p. 137, fac-similé face à p. 176)

12. Giovanni Caracca, Jan Kraeck dit (? - 1607) | *Charles-Emmanuel 1<sup>er</sup>, duc de Savoie (1562-1630), fin du XVI<sup>e</sup> siècle* | Huile sur toile, 196 × 112,5 cm (MAH, inv. 1980-144, dépôt de la Fondation J.-L. Prevost)



Les troupes réunies sous le commandement de Raconis auraient suffi à maîtriser la ville si les conjurés en avaient ouvert la porte. Mais pour un vrai siège, deux mille hommes ne suffisaient pas du tout, de l'avis des experts militaires<sup>16</sup>. Un siège n'était pas une mince affaire : il aurait fallu des mois, de l'artillerie, avec le risque de voir arriver des armées de Suisse ou de France. N'importe quel prince raisonnable aurait retiré discrètement ses troupes en constatant que la conspiration avait échoué. Mais Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> n'en fit rien. Ses soldats virevoltaient aux alentours de Genève, et le duc espérait que les troupes espagnoles destinées aux Flandres, qui passaient par les environs (l'itinéraire habituel les amenait d'Espagne à Gênes, et de là, à travers Piémont et Savoie, elles rejoignaient la Franche-Comté par la vallée de Chézery et le pont de Greysin près de Bellegarde), seconderaient son entreprise. D'où supplications aux ministres d'Espagne, au roi Philippe II – ce qui prit un temps fou et n'aboutit pas : les troupes destinées aux Flandres ne devaient pas s'attarder en chemin.

Mais Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> n'était pas à court d'idées. À la suite de son père, il cultivait des amitiés parmi les magistrats influents des cantons catholiques de la Suisse centrale, notamment avec le fameux Ludwig Pfyffer (1524-1594), avoyer de Lucerne et colonel des Suisses. Ces gens-là détestaient cordialement Genève, le phare des protestants nourrissant les cantons adverses de sa doctrine. Cinq enseignes, totalisant mille cinq cents hommes, furent aussitôt envoyées en Piémont pour soutenir les projets savoyards de 1582. Quand les autres cantons l'apprirent, le scandale fut énorme. À la Diète de Soleure, le 21 juillet 1582, on obligea les États de la Suisse centrale à rappeler leurs hommes, et l'on proposa au duc de Savoie un arbitrage pour les démêlés qu'il avait avec Berne et avec Genève. (Car le duc en voulait aussi aux Bernois de ne pas accepter de lui rendre le Pays de Vaud, sans parler de l'évêché de Lausanne, prise de guerre sans fondement juridique.) On était alors au milieu de l'été 1582, et le duc ne pouvait rien faire d'autre que d'accepter l'arbitrage. Le roi de France avait rejeté ses avances, les Espagnols avaient disparu dans les Flandres, les soldats accordés par les Waldstätten étaient rentrés chez eux... N'ayant plus le choix, il répondit « oui, mais » aux propositions de la Diète, remettant sept fois l'arbitrage à la Diète suivante, jusqu'au début de 1584<sup>17</sup>.

Un autre événement allait également modifier les choses, et pour longtemps. En effet, à la suite d'une erreur de calcul dans la durée de rotation de la Terre autour du Soleil, le calendrier julien se trouvait en retard par rapport à la position de la planète. En 1582 donc, le pape Grégoire XIII (1502, 1572-1585) prit la décision de réformer le calendrier mis en place par Jules César et de faire passer le monde directement du 4 octobre au 15 du même mois. Réforme imposée par Rome, donc inacceptable en pays protestant... : on vivrait ainsi avec dix jours d'écart entre Genève et les possessions savoyardes<sup>18</sup>, ce qui, pour le chercheur, va poser quelques problèmes dans la datation des documents émis à cet époque.

À Genève, l'été 1582, ce fut un appel au secours lancé de tous côtés face aux menaces savoyardes. Et les Genevois purent alors constater que la solidarité huguenote savait se manifester dans les grandes occasions. Des troupes levées par les Églises de France arrivèrent jusqu'aux portes de la ville, conduites par le célèbre baron de La Gorce (1548-1590), et d'autres par François de Châtillon (1555-1591), le fils de feu l'amiral Gaspard de Coligny (1519-1572). Ces hommes-là avaient dû marcher de nuit, dans les bois, pour parvenir à Genève à travers les territoires savoyards. À peine arrivés, il fallut les congédier, puisque le duc de Savoie avait accepté la médiation des Suisses, et que la paix (toute théorique) était revenue. Mais la preuve était faite : Genève avait des amis partout, sur qui l'on pouvait compter, mais il faudra toutefois les payer, ce qui n'ira pas sans peine...

16. Le duc lui-même savait que, pour un siège, il lui faudrait rassembler au moins dix mille hommes, qu'il espérait, mais ne pouvait pas réunir (voir RAULICH 1896, pp. 54-55, qui cite divers documents diplomatiques du temps).

17. Comme le dit Th. de Bèze à Dürnhoffer, le 31 décembre 1583 (voir DUFOR/NICOLLIER/GENTON 2002, p. 333 et note 5)

18. Le retard, dû au maintien de l'année bissextile lors des années séculaires, ne fera qu'augmenter au cours des siècles suivants. Quant à Genève, elle n'acceptera le nouveau calendrier qu'en 1701, passant directement du 31 décembre 1700 au 12 janvier de l'année suivante, alors que d'autres pays, comme la Russie par exemple, attendront le XX<sup>e</sup> siècle.

CHOROGRAPHE OV DESCRIPTION EXACTE DES PLVS  
 REMARQVABLES LIEVX, TANT VILLES, BOVRGADES QVE VILLAGES, ES ENVIRONS DE LA CITE  
 de Geneue. Avec vn brief discours des choses memorables auenes en la guerre entre le Duc de Sauoye & icelle Cité, de puis le commencement  
 d'Avril, M. D. LXXXIX. iusques au commencement de l'An M. D. LXXXXI.



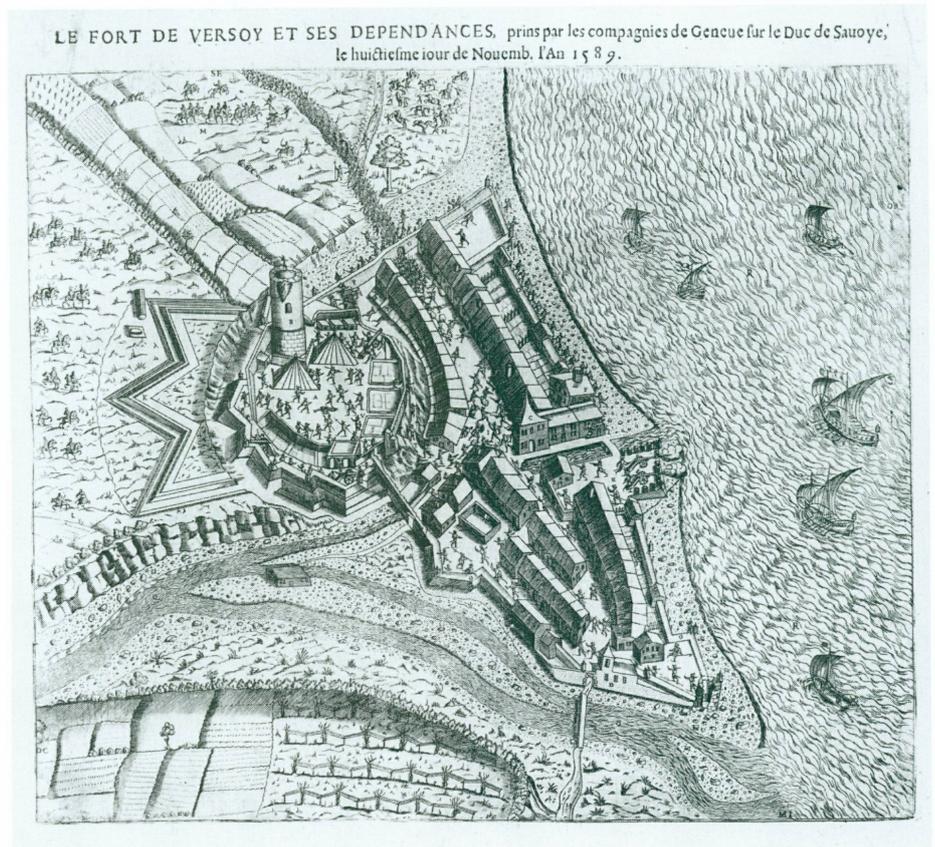
13. Michel Bénard (attesté en 1590) | CHOROGRAPHE OV DESCRIPTION EXACTE DES PLVS/REMARQVABLES LIEVX, TANT VILLES, BOVRGADES QVE VILLAGES, ES ENVIRONS DE LA CITE/de Geneue. Avec vn brief discours des choses memorables auenes en la guerre entre le Duc de Sauoye & icelle Cité, de puis le commencement/ d'Avril, M. D. LXXXIX. iusques au commencement de l'An M. D. LXXXXI, 1591 | Gravure sur cuivre, 377 × 393 mm, à la feuille, 280 × 372 mm, au trait carré (CIG, coll. icon. BPU, inv. 1979/117/2 [46 M 1589-1591, n° 1])

Pour conforter aussi ses liens avec certaines puissances helvétiques, Genève conclut le 30 août 1584 un nouveau traité de Combourgeoisie, avec deux des plus puissants États de l'ancienne Confédération, Zurich et Berne.

Avec le système de remise de l'arbitrage des Suisses de diète en diète, le duc maintenait la pression sur Genève. Les environs étaient envahis de soldats ennemis, et les bourgeois de Genève devaient passer des nuits blanches à monter la garde. Comme il fallait aussi entretenir une garnison de soldats de métier, les dépenses militaires ruinaient la ville, déjà fort endettée, auprès des Bâlois notamment.

À peine la situation s'était-elle quelque peu arrangée que, dès les années 1587-1588, un nouveau blocus des Savoyards recommençait. Les Genevois qui, par l'intermédiaire de leurs marchands, cultivaient des relations au loin, durent acheter leur blé en Allemagne et

14. Michel Bénard (attesté en 1590) | *LE FORT DE VERSOY ET SES DEPENDANCES, prins par les compagnies de Geneve sur le Duc de Savoie, le huitiesme jour de Nouemb. l'An 1589.*, 1590 | Gravure sur cuivre, 376 × 395 mm, à la feuille, 322 × 383 mm, au trait carré (CIG, coll. icon. BPU, inv. 1979/117/5 [46 M 1589, n° 6])



l'acheminer nuitamment par le lac. La situation devenait intenable. Beaucoup pensaient : il faudrait se jeter en Savoie et conquérir des passages. Or, à ce moment-là, Henri III, à qui Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> venait d'arracher le marquisat de Saluces (une enclave en plein Piémont, mais qui appartenait depuis longtemps à la France), cherchait le moyen de se venger, ce qu'il ne pouvait faire à cause des ligueurs qui le paralysaient. Il envoya son ambassadeur Nicolas Harlay, seigneur de Sancy (1546-1629), à Genève pour persuader les Genevois de partir en guerre contre la Savoie : le roi payerait les frais. On était au début de 1589. Les Genevois s'ébranlèrent en mars et, en effet, conquièrent très facilement les principaux châteaux du Faucigny et du pays de Gex : Monthoux, Marcossey, Saint-Jeoire (fig. 13). Berne les appuya, comme il se devait. Ce fut la guerre que les amateurs d'histoire de Genève connaissent bien, avec la pendaison de Ternier, le massacre de la garnison de Bonne, la prise de Versoix (fig. 14), les vendanges de Bonne et la bataille de Monthoux<sup>19</sup>. Ce furent trois ans de guerre, avec des aventures extraordinaires, des moments de famine et des moments d'exaltation, des hauts et des bas. Des périodes où les alliés se désistaient, comme lorsque les Bernois abandonnèrent la partie et signèrent l'infâme paix de Nyon de la fin de 1589, traité qui fut dénoncé par un vote des campagnes bernoises, scandalisées par la trahison de leurs autorités. Des moments de désespoir lorsque Nicolas de Sancy fut rappelé en France avec tous ses soldats – soit douze mille hommes –, parce que Henri III était aux abois, et des moments de réconfort lorsque Henri IV, roi depuis quelques mois à peine à la suite de l'assassinat de son cousin Henri III, envoya des secours avec l'un de ses meilleurs lieutenants, Claude de Lurbigny, pour prendre la direction des opérations et chasser de la région les Savoyards, exsangues de leur côté aussi, car l'argent et les vivres faisaient défaut.

19. En avril 1589, prises des châteaux de Monthoux, de Marcossey et de Saint-Jeoire; 31 mai 1589, pendaison de Ternier; 22 août 1589, massacre de Bonne; 8 novembre 1589, prise de Versoix; 17 septembre 1590, vendanges de Bonne; 12 mars 1591, bataille de Monthoux (voir DUFOR 1959)

La clé de tous ces événements, c'est un historien lausannois qui nous la donne, David Lasserre, dans un article de 1916 sur la guerre de Raconis: «Il était plus facile, et Charles-Emmanuel l'avait compris aussi bien que les Genevois, de vider leur querelle par la ruse ou la force que par les arguments juridiques<sup>20</sup>.» Rien de plus juste. Le droit menait à rééditer indéfiniment la sentence de Payerne, qui ne satisfaisait personne. Les Genevois ne pouvaient se résoudre à rétablir le vidomnat détesté, ni les Savoyards renoncer à prétendre à la souveraineté sur Genève. Restaient la force, la trahison, la ruse.

La trahison, ce sont les innombrables conspirations fomentées pour s'emparer de Genève, les unes tout juste évoquées dans les projets de leurs auteurs, les autres ayant connu un début d'exécution. Par chance pour Genève, toutes les secondes furent découvertes et finirent par des condamnations et exécutions. Citons, à titre d'exemples, celle dont parle René de Lucinge, alors ambassadeur de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> à Paris, dans une lettre de 1585 à son maître<sup>21</sup>. Ou la conspiration de François de Gatagurel, sieur de La Poype, en 1584, personnage sympathique et pittoresque, que les Genevois ne se résolvèrent pas à condamner à mort, et qui vécut des années dans leurs prisons<sup>22</sup>. Plusieurs plans montrent que des conspirateurs ont tracé, pour informer le prince des points faibles de la ville, ceux par lesquels on pourrait faire entrer des hommes d'armes. Ces trahisons ont pratiquement toutes échoué. Faute d'argent, surtout, mais le plus souvent parce que la cohésion des habitants de Genève, face à l'ennemi, était intense. Il était impossible que les traîtres ne fussent pas dénoncés, qu'ils n'apparussent pas comme tels.

#### Les prémisses de l'Escalade

Restait la ruse: ce fut l'Escalade. L'idée même d'une surprise nocturne, en pleine paix, était extrêmement audacieuse. Elle exigeait des préparatifs secrets, une tolérance complaisante des grandes puissances amies, une certaine inertie de la part des autres. Il est évident qu'une telle surprise, si elle réussissait, allait déclencher des réactions considérables de la part des alliés de la ville, la France et les Suisses.

Et pour commencer, la Savoie était-elle en paix avec Genève, ou seulement avec la France et les Suisses? L'Europe était en paix grâce au traité de Vervins (1598) entre l'Espagne et la France<sup>23</sup>, à la suite de l'entremise du pape Clément VIII (1536, 1592-1605), et plus particulièrement de celle du cardinal Pietro Aldobrandini (1572-1621), son légat et son neveu. La paix incluait les alliés des uns et des autres, notamment la Savoie, alliée de l'Espagne, et les Suisses, alliés de la France. On précisait même que les alliés des Suisses étaient compris dans la paix, mais sans les nommer, et surtout sans nommer Genève. C'est le duc de Savoie qui avait obtenu cela par l'intermédiaire du cardinal P. Aldobrandini<sup>24</sup>. Grâce à quoi, il pouvait prétendre que Genève n'était pas comprise dans la paix, puisque cette ville n'était pas l'alliée de tous les Suisses, mais seulement d'une partie des cantons formant l'alliance.

Le bruit de ces arguties parvint rapidement aux oreilles des Genevois, qui obtinrent de Henri IV des lettres patentes assurant qu'ils étaient compris dans le traité de Vervins promulguées à Montceaux, le 11 novembre 1598<sup>25</sup>. On le fit savoir *urbi et orbi*, et l'on se considéra comme un pays en paix. Naturellement, le duc de Savoie faisait dire par ses agents dans toutes les cours qu'il n'en était rien, et que la déclaration unilatérale du roi de France n'avait aucune valeur<sup>26</sup>. Le traité ne mentionnait pas expressément la cité de Genève, un point!

20. LASSERRE 1916, p. 90

21. DUFOUR 1964, pp. 3-11

22. GAUTIER 1901, t. V, pp. 331-335

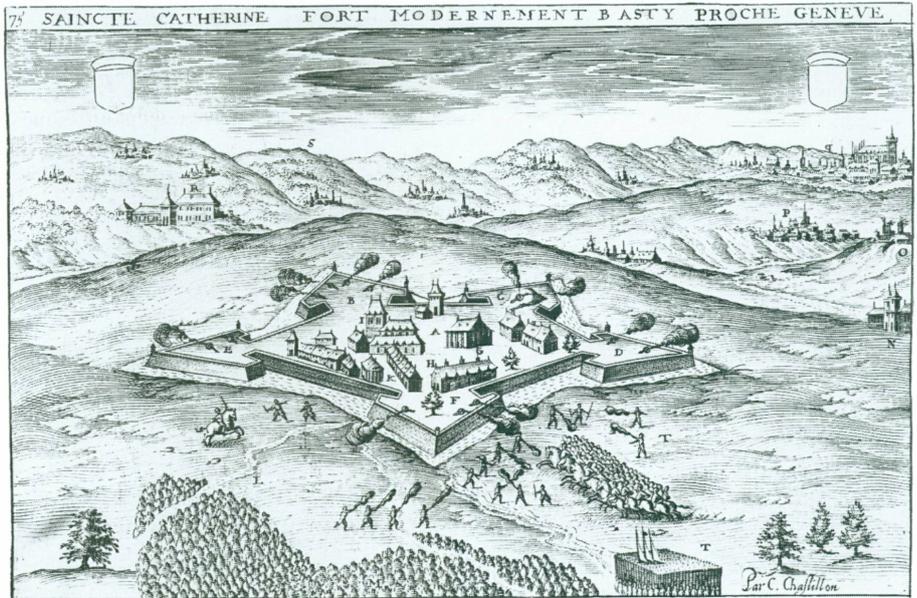
23. Ce traité de paix liquidait le contentieux d'une grande guerre entre l'Espagne et la France. La Savoie y figurait comme alliée de l'Espagne, et les Suisses, avec leurs alliés, comme alliés de la France.

24. Voir la déclaration de l'ambassadeur d'Espagne à Turin au Conseil du roi tenu à Valladolid, le 12 décembre 1602 selon le calendrier grégorien, soit le 2 décembre à Genève (*Documents* 1903, n° 36, pp. 47-50, original pp. 48-50)

25. Lettres patentes du roi Henri IV (*Documents* 1903, n° 230, pp. 309-310)

26. Délibération du Conseil du roi d'Espagne, Valladolid, 12 décembre 1602 (*Documents* 1903, n° 36, p. 47)

15. Claude Chastillon (1557-1616) | SAINTE CATHERINE FORT MODERNEMENT BASTY PROCHE GENEVE, vers 1595 | Gravure sur cuivre, 197 × 247 mm, à la feuille, 117 × 180 mm, au trait carré (CIG, coll. icon. BPU, inv. Rig. 1017 [46 P 1600 n° 1])



Or, il y eut en 1600 la guerre que fit Henri IV en Savoie à cause de l'affaire de Saluces. Saluces, nous l'avons déjà évoqué, était un marquisat enclavé dans le Piémont, qui appartenait depuis longtemps à la France, mais que le duc de Savoie avait envahi en 1588, à la faveur des troubles de la Ligue, qui empêchèrent le roi de réagir tout de suite. Mais, la tranquillité étant revenue en France, Henri IV exigea la restitution de Saluces. Des négociations s'éternisaient à ce sujet. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> devait choisir : rendre Saluces ou, s'il le gardait, céder la Bresse et le Bugey. Le duc ne pouvait se décider. Évidemment, il espérait garder l'un et l'autre, et le moyen d'y parvenir, il croyait l'avoir trouvé sous la forme de la conspiration de Charles de Gontaut, duc de Biron (1562-1602), grand seigneur mécontent, favori du roi, amiral puis maréchal de France et gouverneur de Bourgogne, qui préparait ou espérait un soulèvement général de la France en conspirant avec l'Espagne. Cependant, le roi Henri IV, lassé d'attendre, entra en Savoie à la tête de ses troupes en septembre 1600, et la conquit jusqu'aux Alpes en quelques semaines. Seules deux ou trois forteresses résistaient encore, dont celle de Sainte-Catherine, près de Viry, aux environs de Genève, forteresse que le duc avait fait construire précisément pour contrôler la route de la ville et la tenir en respect (fig. 15). Le roi s'en empara le 7 décembre 1600, alors que les tractations de paix allaient déjà bon train. Le cardinal Aldobrandini, qui se retrouvait négociateur de la paix, demanda instamment au roi de ne pas démolir cette forteresse, vrai rempart contre l'hérésie, etc. Le roi en effet ne la démolit pas, mais permit aux Genevois de le faire à sa place. Aussitôt dit, aussitôt fait, en une nuit il n'en resta plus pierre sur pierre. Plus de mille hommes s'étaient mis au travail avec une ardeur extraordinaire, vraiment patriotique<sup>27</sup> !

27. Les négociateurs de Henri IV, P. de Bellière et Nicolas de Neufville, seigneur de Villerois, avaient promis au cardinal P. Aldobrandini que l'on ne démolirait pas le fort de Sainte-Catherine, cependant que le roi accorda aux Genevois le plaisir de le faire (voir FUMI 1903, pp. 105-106). C'est donc à tort que l'ambassadeur espagnol Juan Bautista de Tassis annonce à Philippe III que Henri IV a fait démolir le fort à la demande des Genevois (voir la missive de Tassis à Philippe III dans *Documents* 1903, n° 238, p. 319).

D'où incident diplomatique : le roi de France m'a trahi, comme les Genevois, clamait le duc dans toutes les cours d'Europe. Je dois me venger ! Le pape et le roi d'Espagne ne disaient ni oui ni non...

Entre-temps la paix de Lyon avait été signée le 17 janvier 1601, malgré une volte-face de dernière minute du duc de Savoie, qui venait de recevoir des nouvelles intéressantes de son compère le duc de Biron et de ses amis (il subsistait en France un parti, disséminé

certes, mais existant, de ligueurs impénitents, de gens qui n’aimaient pas Henri IV). La paix sanctionne l’adhésion de la Bresse, du Bugey, du Valromey et de Gex à la France, tout en laissant Saluces au duc. Voilà donc un nouveau traité qui, loin de calmer Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, ne fit que l’exaspérer<sup>28</sup>. Les perspectives fumeuses ouvertes par la conspiration de Biron permettaient de rêver à des provinces françaises annexées à ses États, et surtout à la capture tellement désirée de Genève. On avait pris Saluces grâce aux ligueurs, on prendrait Genève grâce à Biron !

Les préparatifs d’une escalade marchaient bon train au cours de cette année 1601. Charles de Simiane, seigneur d’Albigny (1560-1608), ancien ligueur de Grenoble devenu favori du duc de Savoie et gouverneur de la Savoie en deçà des Monts (Chambéry, Annecy, etc., jusqu’aux portes de Genève), était l’homme de la situation, un homme secret, à son aise dans les complots. C’est lui qui faisait fabriquer ces échelles spéciales, avec leurs roulettes doublées de feutre, leur dispositif permettant de les démonter et remonter à volonté. Il se procurait les arquebuses à rouet nécessaires à l’attaque, les pétards, les instruments, etc. Il disposait de petits corps de troupes dans les bourgades des environs, de manière à ne pas alerter le voisinage – il y en avait à Bonne, à Rumilly, à La Roche, etc. Et tous les jours, d’Albigny narrait à Son Altesse le détail des préparatifs et son impatience de les mettre en jeu pour l’exécution finale<sup>29</sup>.

Le duc, de son côté, s’efforçait de réunir des approbations du Saint-Siège et de l’Espagne. Car il fallait l’appui de l’armée espagnole, ne fût-ce que pour repousser Suisses et Français que l’annexion de Genève n’eût pas manqué de déchaîner.

Philippe III, qui régnait en Espagne depuis la mort de Philippe II en 1598, et qui était donc le beau-frère de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, lequel avait épousé en 1585 l’infante Catherine, seconde fille de Philippe II, ressemblait fort à son père : prudent, lent, difficile à émouvoir. Il avait prévenu son ambassadeur à Turin, Mendo Rodriguez de Ledesma (?-1603), ainsi que le gouverneur du Milanais espagnol, Pedro Enriquez de Acevedo Fuentès (vers 1533-1610), que les troupes espagnoles cantonnées en Savoie devaient soutenir le duc si son entreprise sur Genève réussissait, ou si le duc se trouvait en danger d’une manière ou d’une autre. Mais il fallait que cet ordre restât absolument secret, et il interdit à ses agents de le révéler au duc. Or, précisément, c’était l’assurance que Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> voulait absolument obtenir, celle dont il avait le plus grand besoin pour pouvoir réaliser son plan ! Il harcelait Ledesma et le comte de Fuentès de questions : si je réussis l’entreprise de Genève, les soldats de Sa Majesté m’aideront-ils ? Sortiront-ils de leurs camps ? Et si l’on m’attaque ? À quoi ces graves Messieurs répondaient inlassablement : nous n’avons pas d’ordre, nous allons nous enquérir auprès de Sa Majesté...

Le roi d’Espagne, au fond, souhaitait que cette entreprise de Genève ne se fit pas. Il ne fallait pas risquer une guerre pour cela, qui eût entravé son action dans les Flandres, seule à lui tenir vraiment à cœur. D’où vient qu’il traitait son turbulent beau-frère comme un enfant. Il ne fallait pas le contrarier, mais surtout ne pas céder à son caprice.

Et le pape, sur qui Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> comptait beaucoup aussi ? Le Saint-Siège n’était plus la puissance belliqueuse et expansionniste qu’il avait été au temps de Jules II (1443, 1503-1513), mais il restait une puissance morale, qui réglait les mariages, les héritages, la paix... Le pape était chargé, pensait Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, d’insister auprès de Henri IV pour qu’il cesse de soutenir Genève, pour qu’il le laisse faire... Mais, en fait, le pape cherchait avant tout à maintenir la paix. Au point que, lorsque après l’Escalade les négociations

28. Sur la guerre de 1600 et la paix de Lyon, voir LUCINGE 2000

29. C’est le mérite et la nouveauté du récit de l’Escalade que P.-F. Geisendorf a publié en 1952 que d’avoir utilisé pour la première fois la correspondance de d’Albigny avec le duc, conservée aux Archives de Turin (GEISENDORF 1952).

de paix entre Genève et la Savoie aboutirent enfin au traité de Saint-Julien (21 juillet 1603), au lieu de se désoler à l'instar du duc de Savoie, il fut le premier à s'écrier : Louons le Seigneur ! voilà la Paix<sup>30</sup> !

Autre événement qui devait freiner l'ardeur du souverain savoyard : la conspiration de Charles de Biron, en France, avait été découverte en mars 1602. Dans la nuit du 13 au 14 juin, Biron lui-même avait été embastillé par le roi, qui pourtant l'aimait fort, mais n'était pas parvenu à lui arracher des aveux qui eussent entraîné un pardon. Dans le procès du maréchal de Biron, les manœuvres du Savoyard apparaissaient au grand jour – et ce n'était pas édifiant ! En juillet 1602, la tête de Biron tombait sur l'échafaud<sup>31</sup>.

Les préparatifs de l'Escalade subirent donc un temps d'arrêt. Mais ils reprirent de plus belle à l'automne. À force d'entretenir tant de troupes, le duc se trouvait à bout de ressources. Il fallait agir, ou tout laisser tomber. Le voilà donc harcelant de plus belle les Espagnols, l'ambassadeur, le gouverneur de Milan, le roi lui-même. Philippe III, devant tant d'insistance, chargea son Conseil d'en délibérer<sup>32</sup>. C'était... le 12 décembre 1602<sup>33</sup> ! On expose les demandes du duc de Savoie : pouvoir disposer des huit cents ou mille soldats espagnols campés en Savoie pour son entreprise de Genève. Sa demande n'altère pas la paix conclue avec la France, puisque Genève n'est pas comprise au traité de Vervins. Si l'affaire réussit, le roi en tirera une nouvelle gloire ; si elle échoue, il sera aisé de démontrer qu'il n'y a pas pris part.

Don Diego de Los Cobos, commandeur mayor de Leon, y est favorable. Mais don Juan de Zuniga y Avellaneda, comte de Miranda, ainsi que le frère Gaspar de Cordoba, y sont opposés : il ne faut pas soustraire des forces militaires à l'effort requis dans les Flandres, et les entreprises du duc de Savoie n'inspirent pas une totale confiance. Après mûre délibération, le Conseil propose de s'en remettre à la prudence du comte de Fuentes qui, étant à Milan, par conséquent plus proche du théâtre des opérations, saura prendre les décisions qui s'imposent.

Admirable manière de se débarrasser des responsabilités. Peu importe d'ailleurs. Lorsque les dépêches firent connaître ces décisions à Milan et à Turin, l'Escalade avait déjà eu lieu !

Encore une missive de l'ambassadeur d'Espagne à Turin, Mendo de Ledesma. Depuis longtemps, et conformément aux instructions qui lui avaient été remises, il s'efforçait de retenir le duc d'engager l'entreprise sur Genève. Il écrit, le 19 décembre 1602 (soit le 9, à la genevoise), avoir demandé une audience au duc, qui revenait de Pignerol. Ledesma cherche à le rencontrer. Impossible, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> a disparu à l'aube, personne ne sait où il se trouve. Mais Ledesma le devine aisément : il franchissait les monts pour aller assister à son entreprise de Genève ! C'était vrai, et les courriers que Ledesma lui dépêche ne le rattrapent pas. Trop tard pour l'arrêter... Et ce sont des regrets, des angoisses. Si les hérétiques le tuaient<sup>34</sup> ?

30. Voir la lettre du cardinal P. Aldobrandini à Tolosa, du 9 août 1603 (*Documents* 1903, n° 228, p. 299)

31. Pour les différents documents concernant le procès du maréchal de Biron, voir *Documents* 1903, n° 256, pp. 340-349

32. Le procès-verbal de la séance est conservé et a été publié : délibération du Conseil du roi, Valladolid, 12 décembre 1602 (*Documents* 1903, n° 36, pp. 47-50).

33. Remarquons que l'Espagne avait adopté le nouveau calendrier grégorien, et qu'à Genève, où le calendrier julien était resté en usage, on était alors le 2 décembre.

34. Mendo de Ledesma à Philippe III, Turin, 19 décembre 1602 (*Documents* 1903, n° 37, pp. 50-52)

### L'Escalade

*Alea jacta est.* Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> a rejoint d'Albigny à Annecy, ils vont ensemble à Gruffy, à La Roche. Partout, des corps de troupe avancent vers Genève. La nuit la plus longue de l'année y est propice, mais le froid, les chemins boueux, ne facilitent pas l'entreprise, qui progresse cependant selon des plans minutieusement établis. Vers deux heures



16. Photographe inconnu | Genève, rue de la Corraterie - La tour Thélusson, vers 1890 | Négatif au gélatino-bromure sur verre, 24 × 18 cm (CIG, inv. VG 18 × 24 318) | Cette tour, vestige de l'enceinte dite « de Marcossey », était contiguë au passage de la maison des Piaget. Dernier vestige des bâtiments existants à l'époque de l'Escalade, elle fut démolie en mai 1903, peu après le trois centième anniversaire de la nuit du 11 au 12 décembre. Cette destruction donna lieu à une forte polémique, qui n'aboutit pas à la sauvegarde du bâtiment.

du matin, tout ce monde est réuni devant Genève, dans les jardins de Plainpalais. Le corps d'élite destiné à escalader les murailles est massé au pied de la courtine de la Corraterie. Il comprend bon nombre de gentilshommes de Savoie, profondément et séculièrement dévoués à leur prince, convaincus que les habitants de Genève, autrefois si proches de leurs ancêtres, sont maintenant des dévoyés qu'il faut châtier. Ces guerriers-là sont plus motivés que le gros des troupes, paysans de Savoie, Napolitains, Espagnols, qui obéissent là comme ailleurs. Mais parmi ces trois cent cinquante guerriers d'élite, il y a également pas mal de Français « rénégats » ; ce mot, utilisé dans les récits genevois, désigne d'anciens ligueurs, la plupart dauphinois restés liés à d'Albigny, lequel est au pied des échelles, avec le père Alexandre, jésuite, pour encourager ceux qui montent au rempart.

La ville est endormie.

On peut se demander comment la chose est possible. Les Genevois ne se doutaient-ils de rien ? En fait, il y avait eu des avertissements alarmants pendant la journée : des gens de Chêne avaient dit que le pays fourmillait de soldats. Ces propos avaient été transmis en haut lieu, jusqu'au syndic de la garde, Philibert Blondel, qui avait répondu : « les Savoyards ne sont pas des oiseaux, on les verra bien venir » (propos insouciant, qui lui ont valu, par la suite, un procès en trahison et lui ont coûté la vie). Une seule explication à cela : depuis des années, chaque jour, des rumeurs alarmantes annonçaient une surprise, une entreprise, une trahison. Parcourir les registres du Conseil de Genève pendant les années 1580-1603 est édifiant, incroyable, et lassant ! À force d'être alarmés, les Genevois s'étaient blindés, comme dans l'histoire de l'enfant qui criait au loup. On n'y croyait plus, ou presque plus. À quoi s'ajoute que la République avait reçu, quinze jours avant l'Escalade, la visite officielle de M. de Rochette, président du Sénat de Savoie, pour poser les jalons d'un accord. Il n'y avait donc rien à craindre. La patrouille du dehors, qui devait chaque nuit explorer les alentours de la ville, trouvant qu'il faisait bien froid, s'était réfugiée dans la capite du père Castan, un jardinier de Plainpalais, père d'un soldat de cette patrouille. Là, à l'abri du vent, ses membres avaient vidé plusieurs bouteilles et s'étaient endormis profondément !

Les trois cent cinquante hommes sont entrés dans la place, se sont massés près du rempart. Opération qui a dû prendre près de deux heures, pendant lesquelles une sentinelle a passé sans rien voir. La nouvelle sentinelle, cependant, remarque quelque chose, crie qui-vive, et tire le coup d'arquebuse qui donne l'alarme, avant de tomber sous les coups de poignard. Un autre coup d'arquebuse est tiré à la Monnaie. Le veilleur des tours de Saint-Pierre sonne le tocsin. Les Genevois se réveillent et s'arment et, à peine vêtus, descendent dans les rues noires comme de l'encre. Des fenêtres, çà et là, des femmes jettent des bouchons de paille enflammée qui éclairent la scène pendant quelques secondes.

Brunaulieu, commandant de l'opération, distribue les assaillants massés au haut des remparts en cinq groupes : le premier doit s'emparer de la porte Neuve et l'ouvrir. Trois autres doivent attaquer les portes intérieures, soit celles de la Monnaie, de la Tertasse, et de la Treille (Hôtel-de-Ville). Le cinquième groupe s'occupera des passages des maisons de la Corraterie (fig. 16), entre la Monnaie et la Tertasse.

C'est ainsi qu'il y eut cinq combats. Le principal, celui qui fut déterminant, est celui de la porte Neuve. Des treize hommes du poste, quelques-uns, surpris, se sauvèrent, mais trois ou quatre d'entre eux restèrent ou revinrent sur place. C'est l'un d'eux, le soldat Isaac Mercier, qui eut l'idée de monter rapidement au-dessus de la porte et de trancher



17. Jules Hébert (1812-1897) | *Jean Canal, ancien Syndic, est tué à la porte de la Tertasse/(nuit du 12 Décembre 1602), 1845* | Lithographie, 360 × 545 mm, à la feuille, 172 × 232 mm, au trait carré (CIG, coll. icon. BPU, inv. Rig. 1033 [46 M 1602, n° 5])

avec son couteau la corde retenant la lourde herse (qu'on abaissait uniquement en cas de siège car il fallait une journée d'efforts avec des chevaux pour la remonter). La herse donc s'abatit avec fracas juste au moment où le pétardier savoyard allait placer son engin pour faire sauter la porte (fig. 18). Pétardier et pétard furent réduits à l'impuissance, et surtout la ville resta hermétiquement close aux troupes massées à Plainpalais. On peut dire que, dès cette seconde-là, la ville était sauvée.

Dès lors il ne s'agissait plus que d'éliminer les trois cent cinquante assaillants qui avaient escaladé les murs. Ils n'étaient peut-être pas très nombreux par rapport aux Genevois, qui comptaient, outre les trois cents hommes de garnison, environ mille hommes de milices bourgeoises. Soldats de milice et non de métier, sortant de leur lit, à demi vêtus, à demi armés, alors que les Savoyards étaient fort bien armés, cuirassés, entraînés.

Ainsi dans la nuit noire, à peine traversée de brèves lueurs de bouchons de paille enflammée que les habitants jetaient des fenêtres de l'enceinte réduite, des combats s'engagent simultanément à la Tertasse (fig. 1), où l'on tendit en hâte les chaînes en travers de la rue. C'est là que le vénérable Jean Canal (1542-1602), ancien syndic de Genève, tomba l'épée à la main (fig. 17). À la Treille, de même, les Genevois profitèrent de la descente, utilisant ces boucliers à roues pour tirer à l'arquebuse, équipements que Michel Roset avait inven-

VRAIE REPRESENTATION DE L'ESCALADE ENTREPRISE SVR GENEVE PAR LES SAVOYARDS ET SA BELLE DELIVRANCE LAN 1602 XII DE DECEMBRE.



GENEVOIS MORTS POUR LEVR PATRIE  
 IEHAN CANAL CONSEILLER LOVVS BANDIERE.  
 IEHAN VANDEL LOVVS GALLATIN. PIERRE GABRIOL  
 MARC CAMBAGNE. DIEVMBERT. JAQUES MERCIER.  
 NICOLAS BOUVRETT. ABRAHAM BELARISTA. I. PETIT.  
 MARTIN DEBOLO. MICHEL MONARD. PHILIPPE POTEAN.  
 FRANCOIS BOVSEZEL. I. GVIGNET. GIRARD MVZY.  
 DVICE, ET DECORVM PRO PATRIA MORI.

- |                         |                       |                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| 1 Temple de St Pierre.  | 6 Corraiterie.        | 11 Tour de Cesar.       | 16 bastion du pain.   |
| 2 Temple de St Gervais. | 7 Porte de la momoye. | 12 Grenier du bled.     | 17 Cimetiere.         |
| 3 Temple de St Germain. | 8 Porte neuve.        | 13 Rhone.               | 18 Troupes de Savoie. |
| 4 Hospital.             | 9 Escalade.           | 14 bastion de loye.     | 19 le lac Lemane.     |
| 5 Maison de ville.      | 10 Fortasse.          | 15 bastion de St Leger. |                       |

18. François Diodati (1647-1690), attribué à | *VRAIE REPRESENTATION DE L'ESCALADE ENTRE-  
PRISE SVR GENEVE PAR LES SAVOYARDS ET SA BELEE DELIVRANCE L'AN 1602 XII. DE DECEM-  
BRE, 1667[?]* | Eau-forte et burin, 233 × 397 mm, au trait carré, 305 × 453 mm, à la feuille, (CIG,  
coll. icon. BRJ, inv. 46 P 1602 n° 20 w)

tés peu auparavant, et dont il y avait quelques exemplaires à l’Arsenal<sup>35</sup>. Au bout de quelques instants, les Savoyards commencèrent à refluer vers la porte Neuve.

À la Monnaie (sur l’emplacement de l’actuelle rue du même nom), on se battit énergiquement. La porte de l’arcade de la Cité tint bon, mais la place Notre-Dame<sup>36</sup> était pleine de combattants des deux bords. Là périrent Louis Bandière et Philippe Poteau, du côté genevois, et pas mal de Savoyards, dont celui qui voulait pétarder l’arcade de la Monnaie et reçut sur le chef la fameuse marmite, que Catherine Cheynel, femme de Pierre Royaume, le maître de la Monnaie, jeta par la fenêtre ; il resta étendu sur le sol. Il faut dire que ces « pots » ou marmites en métal, destinés à rester au milieu du feu dans l’âtre, d’une contenance de plusieurs litres, pesaient aisément entre cinq et dix kilos vides. Ainsi la marmite n’a-t-elle pas ébouillanté son homme (l’eau ne bouillait pas à trois heures du matin) mais l’a assommé (fig. 18).

Dans les allées, les pillers en ordre dispersé avaient commencé à ramasser du butin : il fut d’autant plus facile de les arrêter et de les occire. À la Corraterie, dans le passage de la maison Piaget, Abraham de Baptista, serviteur de la maison, s’opposait seul à l’entrée des Savoyards. Il tomba lui aussi, percé de plusieurs coups d’épée.

Bref, vers cinq heures du matin, les Savoyards étaient acculés au rempart où il ne restait qu’une échelle, les deux autres ayant été brisées par un boulet de canon tiré dans la nuit depuis le bastion de l’Oie, qui protégeait la porte Neuve, où l’on maintenait en permanence une pièce d’artillerie et sa munition. Tous les récits du temps s’émerveillent de ce boulet, tiré sans aucune possibilité de viser, qui avait cassé deux échelles sur trois : c’était la main de la Providence.

Des trois cent cinquante assaillants qui étaient montés, cinquante-quatre étaient morts, treize étaient prisonniers ; le reste réussit à se sauver par l’unique échelle ou le plus souvent en sautant du haut du rempart dans le fossé où l’on espérait que la chute serait amortie par les fascines qu’on y avait apportées (fig. 18). Parmi ceux-là, il y eut beaucoup de blessés, que les troupes réunies à Plainpalais évacuèrent aussitôt.

Car, à part cette évacuation de blessés, la majorité des soldats savoyards sont restés inactifs pendant cette nuit mémorable. Au début de l’attaque, lorsque l’alarme fit sortir les Genevois de leurs maisons, ils crurent que l’affaire était faite. On entendit des cris « ville gagnée » et des tambours roulant. Puis une heure plus tard, sachant que la porte ne s’ouvrirait pas, ce fut le découragement, et pour beaucoup un sauve-qui-peut, une retraite désordonnée.

Lorsque le jour enfin parut, il n’y avait plus aucun être vivant à Plainpalais : les quelques cadavres ou blessés intransportables furent achevés par les Genevois à coups d’arquebuse.

À huit heures, le peuple s’engouffra dans Saint-Pierre pour louer le Seigneur. Antoine de La Faye, le bras droit de Théodore de Bèze (qui ne prêchait plus guère), fit chanter le Psaume CXXIV :

« Or peut bien dire Israël maintenant,  
» Si le Seigneur pour nous n’eust point esté,  
» Si le Seigneur nostre droict n’eust porté,  
» Quand tout le monde à grand’fureur venant,  
» Pour nous meurtrir, dessus nous s’est jetté,

35. De 1557 à 1720, les armes de la République étaient conservées au château Saint-Aspre, maison forte située au 16, rue des Granges. Puis, à la suite de la construction à la place de cette maison forte des nouvelles casernes, l’arsenal fut installé dans la halle aux grains bâtie en 1588 par Jean Bogueret, lieu connu aujourd’hui sous le nom d’ancien Arsenal et où sont déposées les archives d’État.

36. Place triangulaire située au bas de la rue de la Cité et donnant sur l’ancienne rue des Allemands (actuelle rue de la Confédération) : en gros, à l’emplacement où l’on édifia, en 1857, la fontaine de l’Escalade (voir CHOLLET 2002)

» Pieça fussions vifs devorez par eux,  
» Veu la fureur ardente des pervers :  
» Pieça fussions sous les eaux à l'envers,  
» Et tout ainsi qu'un flot impetueux,  
» Nous eussent tous abysmez et couvers<sup>37</sup>. »

Alors que les notes du saint cantique s'élevaient vers le ciel, les Conseillers de Genève jugeaient en grande hâte les treize prisonniers. Attaque nocturne en pleine paix, sans déclaration de guerre, ce n'étaient pas des combattants, mais des bandits de grand chemin. Ils furent donc condamnés à mort et pendus (fig. 18). On décapita de même tous ceux qui étaient morts : soixante-sept têtes furent plantées sur des pieux sur le bastion de l'Oie, pour que de loin l'on puisse voir ce qu'il en coûtait à ceux qui intervenaient en pleine paix.

Car, à Genève, on était sûr d'être inclus dans la paix de Vervins, grâce à la déclaration de Henri IV, alors que les Savoyards étaient convaincus du contraire. Jusqu'à nos jours, les historiens savoyards ont stigmatisé ce traitement barbare réservé aux prisonniers de l'Escalade. Et à l'époque même, dans toutes les dépêches diplomatiques du monde catholique, on s'indignait de ces treize gentilshommes de la meilleure noblesse de Savoie, qui avaient été expédiés comme des larrons, sans même évoquer bien sûr les autres, qui importaient somme toute assez peu.

Et le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>? Il reçut au petit matin les nouvelles de l'échec. Il aurait répondu à d'Albigny : « Vous avez fait là une belle cacade ! » Et si l'on ne trouve pas ces propos assez authentiques, on peut se reporter à la lettre étonnante qu'il écrivit le lendemain de l'événement à son neveu, le marquis Philibert d'Este (1571-1652) : « Vraiment, il y a de quoi devenir fou, quand on pense comment l'affaire a manqué, après qu'on l'ait eue, pour ainsi dire, dans la main ! », et directement, il passe de la plus extrême fureur à la piété, enchaînant : « Mes péchés méritaient tout ce qui est arrivé, et davantage<sup>38</sup>. » Or il n'est pas commun de lire des effusions religieuses sous la plume de ce prince, sinon peut-être quand il s'adresse au pape ou à saint Charles Borromée (1538-1584).

On s'attendit à des réactions apocalyptiques de la part de Henri IV et des Suisses. En fait, les bailliages bernois envoyèrent cinq cent cinquante hommes de garnison au secours de la ville, suivis, le 5 février 1603, de mille hommes de Berne et de Zurich. Ils étaient les bienvenus. Pendant plusieurs années encore, les environs de Genève furent infestés de soldats errants et menaçants. Impossible de se tranquilliser. On avait échappé aux plus grands dangers, mais on ne pouvait croire la paix revenue.

#### Le traité de Saint-Julien

Des négociations s'engagèrent à ce sujet dès le printemps 1603, à Saint-Julien, entre une brochette de magistrats genevois et d'éminents juristes savoyards, dont M. de Rochette, président du Sénat. Les Genevois se montraient assez gourmands : libre commerce, exemptions de péages, etc., et, pour finir, une paix perpétuelle et irrévocable. C'est là où Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> se rebiffa : accepter de telles conditions, ce serait renoncer à tout jamais à ses prétentions sur Genève. L'affaire piétina pendant trois mois, à cause de ce dernier article, dont Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> ne voulait pas. Il proposa, comme dernier article, de reconnaître que Genève est comprise dans la paix de Vervins. Ce qui finit par rallier tous les suffrages. C'est ce que le roi de France avait proclamé, et que les Genevois croyaient sans restriction.

37. Texte des deux premières strophes dans la traduction de Théodore de Bèze : DE BÈZE 1984, p. 234

38. Charles-Emmanuel à Philibert d'Este, La Roche, 23 décembre 1602 (*Documents* 1903, n° 103, pp. 158-162)

19. Édouard Elzingre (1880-1966) | *Traité de Saint-Julien*, 1915 | Aquarelle rehaussée de gouache, sur papier, 41 × 40 cm (CIG, inv. 1092/32)



Puisque le duc de Savoie l'admettait, tout allait bien. Le traité de Saint-Julien fut signé le 21 juillet 1603 (fig. 19).

Le duc de Savoie, le premier accablement passé, n'était guère disposé à négocier cette paix – en fait, il ne pouvait rien faire d'autre –, mais tel était son tempérament : il cherchait de toutes les manières à rejeter la faute sur d'autres, se plaignant sur tous les tons, par exemple de l'incursion militaire que les Genevois avaient eu l'impertinence de faire, au printemps 1603, pour surprendre Saint-Genis d'Aoste, au sud du Rhône, entre la Bresse française et Chambéry (28 mars 1603)<sup>39</sup>. Le pape devait, pensait-il, partager son indignation. Mais ce ne fut guère le cas. Clément VIII instruisit ainsi son nonce en Savoie : « Le nonce représentera à Son Altesse, au nom du Saint-Siège, que c'est à elle que l'on doit la menace d'une rupture de la paix, c'est elle également de faire en sorte que ce conflit soit réglé par un accord. De son côté, le pape ne négligera rien pour lui venir en aide, mais il est nécessaire que le duc fasse ce qu'il faut pour seconder le Saint-Siège, et qu'il renonce à mettre le monde sens dessus dessous, sans raison, et à s'attirer la haine de toute la chrétienté en allumant un si dangereux incendie<sup>40</sup>. » Substantiellement, le roi d'Espagne eut la même réaction : il faut calmer cet enfant terrible.

39. Verrua à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Rome, 12 avril 1603 (*Documents* 1903, n° 119, pp. 194-199)

40. Clément VIII à P. Tolosa, nonce à Turin, Rome, 12 avril 1603 (*Documents* 1903, n° 209, pp. 283-285)

Les Genevois continuaient à ne pas se sentir rassurés. N'étaient-ils pas une république minuscule, menacée par l'immense Savoie augmentée du Piémont ? Ombragée par la

France, encore bien plus grande ? Les citoyens sommèrent le Conseil des Deux-Cents de se réunir tous les quinze jours pour contrôler, en quelque sorte, ce que faisait le Petit Conseil. Jamais, en d'autres temps, les tout-puissants Seigneurs Syndics n'auraient admis cette sorte de tutelle. Qu'on n'en conclue pas à une réaction démocratique contre les tendances aristocratiques du temps, car c'était tout simplement une manifestation d'inquiétude. Les environs de la ville sont pleins de soldats rôdant...

Heureusement, du côté de la France, Henri IV aimait bien les Genevois et, voulant les protéger du Savoyard, il offrit d'entretenir un magasin de guerre, avec armes et vivres, dans Genève, pour prévenir un siège. Cela ne plaisait pas trop à Messieurs de Genève, qui ne voyaient pas d'un bon œil des militaires français installés dans la place. Ils finirent par obtenir du roi le paiement d'une garnison, 72 000 livres par an, qui furent versées (parfois à grand-peine) jusque vers 1625. Cette garnison serait composée de soldats suisses.

L'esprit du temps, nous l'avons déjà dit, n'était pas favorable aux libertés républicaines. Partout des princes unissaient leurs États, en réglant la police dans l'esprit de la raison d'État. Si l'on respectait cette ville qui s'était battue pour son indépendance, c'est parce qu'elle résistait à un prince excessif, un vrai matamore, et parce que son indépendance importait fort au roi de France et aux Liges helvétiques. Pour qu'il consentît à traiter, le duc de Savoie fit l'objet de pressions venues de Suisse, de France, du Saint-Siège et d'Espagne. Il réussit à ne pas abdiquer ses prétentions, mais consentit à voir Genève incluse dans la paix de Vervins. Ce traité de Saint-Julien est le vrai fruit de l'Escalade. Les Genevois, dès lors, ne cessent de l'invoquer en toute circonstance, chaque fois qu'on veut les empêcher de peindre leurs armoiries sur la girouette du temple de Bossey<sup>41</sup>, ou qu'on leur interdit de récolter la redevance sur la moitié du village de Corsinge. Sans ce traité, leurs droits n'auraient cessé d'être grignotés, patiemment, jusqu'à ce qu'il n'en restât rien. Mais à chaque atteinte à leurs droits, les Genevois font écrire au duc par leurs alliés suisses ou par le roi de France, ou par celui d'Angleterre, et le duc finit par désavouer le zèle de ses fonctionnaires, en assurant qu'il tient à respecter scrupuleusement le traité de Saint-Julien<sup>42</sup>.

Ce traité permet donc aux Genevois de cesser leurs incursions guerrières, de rentrer leurs canons et drapeaux. Saint-Genis d'Aoste fut rendu aux Savoyards en 1603. Mais l'inquiétude ne cessa pas pour autant. Quant au duc, loin d'être assagi, il prêtait une oreille complaisante à tous les aventuriers qui venaient lui offrir leurs services pour une entreprise sur Genève, la place si convoitée... Or il y eut des tentatives nombreuses, des projets plus ou moins extraordinaires pour capturer la ville. En voici quelques-uns.

#### Autres projets

En 1609, à la suite de quelques révélations faites par le roi Henri IV au représentant de la République, on apprend que Louis de Comboursier, sieur du Terrail, prépare une entreprise. Du Terrail est un gentilhomme français, du Dauphiné, qui s'est mis au service des archiducs des Pays-Bas ; il est fort partisan des Espagnols. Mais les archiducs l'ont déçu. Il rentre en France, et, de passage à Paris, tue un gentilhomme avec qui il s'était disputé, devant le Louvre, sous les fenêtres du roi, qui vit la scène. Indignation de Henri IV. Du Terrail s'enfuit et réussit à rejoindre les Pays-Bas sans être capturé. De là, il part faire le pèlerinage de Notre-Dame-de-Lorette, en Italie, en compagnie de La Bastide, un roturier doué pour toutes sortes d'arts, en particulier spécialiste des mines et explosifs. De retour de Notre-Dame-de-Lorette, passant par Turin, ils se présentent au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>,

41. Qui débute en 1647 (voir GAUTIER 1909, p. 300)

42. Par exemple, l'affaire de Bossey – et l'emprisonnement du pasteur de ce village dans les geôles de Savoie – ne se termina qu'en 1648, après plusieurs ambassades à Turin et l'intervention des Cantons suisses (voir GAUTIER 1909, pp. 301-311) : le pasteur fut libéré et la girouette laissée à sa place, le tout grâce au traité de Saint-Julien.

proposant une entreprise sur Genève, dont on s'emparerait par le lac, de jour, avec quelques bateaux chargés de bois, et deux cents soldats cachés dessous. Ravi, le duc leur donne de belles sommes d'argent et les envoie à Thonon pour étudier la chose sur place. La Bastide se rendit de là à Morges, pour entreprendre le voyage du lac jusqu'au port de Longemalle à Genève et tout examiner. Il revint enchanté. Cependant Du Terrail voulut aussi préparer une conquête du Pays de Vaud, que convoitait également le duc de Savoie. Voilà nos deux compères voyageant incognito jusqu'à Yverdon, où leur examen des lieux attire l'attention. Le bailli les fait garder sous surveillance dans leur auberge jusqu'à l'arrivée d'un conseiller de Genève et d'un soldat qui avait naguère servi sous Du Terrail et devait pouvoir le reconnaître. Du Terrail tente de lui offrir mille choses en échange de son silence. En vain : il était découvert. Les Bernois l'extradèrent à Genève, où, à la suite d'un procès, on le décapita en 1609. La Bastide, quant à lui, fut pendu<sup>43</sup>.

Il y eut d'autres affaires de ce genre : celle de Pierre Canal, un Genevois, fils du syndic Jean Canal qui était mort héroïquement à l'Escalade. Tenté par l'argent du duc de Savoie, il fut pris la main dans le sac et exécuté en 1610 pour trahison.

L'imposteur Jean Mollier, Genevois devenu catholique et habitant la Savoie, vint raconter que le duc de Savoie avait dans son cabinet le portrait du syndic Sarasin et différents papiers de divers magistrats genevois. Convaincu de calomnie, il fut, lui aussi, exécuté en 1610.

Puis le sergent La Rivière, servant dans la garnison de Genève, avait offert ses services au marquis de Lans, gouverneur de Savoie, afin de se dédouaner d'une condamnation encourue en Savoie pour un meurtre qu'il y aurait commis. Il fut décapité au Molard le 5 août 1612.

Puis, c'est Bernardin Monnerat, de Neydens, dit capitaine La Rudesse, qui avoue qu'il avait mesuré les fortifications de Genève en compagnie de Brunaulieu quelques jours avant l'Escalade. Il fut pendu en 1612.

Enfin, citons l'affaire Chenelat (ou Chenalat), en 1618. Aimé Chenelat appartenait à une famille de magistrats genevois. Il avait deux amis qui allaient devenir ses ennemis : son beau-frère, Nicolas Le Fert, et un soldat de Saint-Genis d'Aoste nommé La Taille. Le premier, donc, genevois, le second, savoyard. Chenelat avait reçu de l'argent du marquis de Lans, gouverneur de Savoie. Il se rendit à Chambéry pour voir le marquis, auprès de qui La Taille l'avait introduit. Pour prendre Genève, son plan consistait à y faire entrer deux cents soldats déguisés en paysans, un jour de marché. Puis à loger ces soldats dans une maison qu'il avait louée près du bastion du Pin. Il aurait fait par ailleurs entrer trente mousquetaires dans le clocher de Saint-Pierre, dont les tirs eussent barré les avenues du bastion du Pin, dont les deux cents soldats se seraient emparés. Du bastion du Pin, on pourrait tirer du canon sur la porte Neuve, et la démolir, de manière à faire entrer l'armée de Savoie. Le marquis de Lans se montre quelque peu sceptique : le bastion du Pin est trop éloigné de la porte Neuve pour qu'on puisse atteindre la porte au canon<sup>44</sup>. Néanmoins, il mit ce plan par écrit et le transmit au duc de Savoie, à Turin, en gardant les deux gaillards chez lui jusqu'à la réponse. Le duc répondit alors qu'il était engagé dans une guerre en Italie contre le roi d'Espagne, cette fois<sup>45</sup>, et que le projet devait être mis en sourdine jusqu'à des temps mieux adaptés.

43. Il existe un *Véritable discours de la découverte de l'entreprise de Loys de Combourcier sieur Du Terrail*, publié en plusieurs lieux en 1609. Le tome VII de l'*Histoire de Genève* de Jean-Antoine Gautier (GAUTIER 1909) contient un récit de cette entreprise ainsi que des autres que nous mentionnons ici.

44. GAUTIER 1909, p. 112

45. Sa campagne contre l'Espagne a duré de 1614 à 1618 (voir BERGADANI 1932, p. 130).

Comme le temps passait, Le Fert rencontra La Taille et se fit tout raconter. Le Fert, immédiatement, rapporta le tout au Petit Conseil de Genève. Mais comme la déposition de La



20. Département des travaux publics, Département de l'intérieur et de l'agriculture, Genève | *Carte synoptique des anciennes enceintes et fortifications*, 1980 | Impression sur papier, 38,5 × 63 cm (feuille)/36 × 41 cm (plan) (CIG, sans inv.) | Ce plan représente les différentes enceintes de Genève de l'époque gauloise au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'enceinte de Marcossey, dite « des Evêques », datée du XIV<sup>e</sup> siècle, est figurée en brun. En font partie les numéros suivants : 8 Tour du Molard (XIV<sup>e</sup> siècle, reconstruite en 1591), 9 Tour Asinari (attestée en 1475), 10 Tour Maîtresse (1378), 11 Tour Saint-Laurent (1377), 12 Porte de Saint-Antoine (1377), 13 Tour de Saint-Germain ou « Favre » (1377-1416), 14 Tour et porte de Saint-Christophe (1377), 15 Tour Beauregard (1377-1428), 16 Porte Saint-Léger (s.d.), 17 Tour Copinoy (1377), 18 Tour Baudet (1455), 19 Porte Baudet (vers 1420), 20 Tour et porte de la Tertasse (1269), 21 Tour du Petit-Evêché (1401), 22 Tour Thélusson (attestée en 1429), 23 Tour et porte de la Monnaie (attestée en 1281), 24 Porte du Pont-du-Rhône (fin du XIII<sup>e</sup> siècle) | L'enceinte et les fortifications du XVI<sup>e</sup> siècle, dites « des Réformateurs », sont figurées en violet. En font partie les numéros suivants : 25 Boulevard des Moulins (1538), 26 Boulevard du Temple (1538), 27 Boulevard de Cornavin (1546), 28 Porte de Cornavin (1574), 29 Tour du Renardier (s.d.), 30 Tour du Cendrier (s.d.), 31 Redoute des Barques (1583), 32 Boulevard de Hesse (1607), 33 Boulevard de Mottet (1527), 34 Boulevard de Saint-Antoine (1560), 35 Boulevard de Saint-Christophe (1535), 36 Boulevard du Pin (1542), 37 Boulevard de Saint-Léger (1544), 38 Boulevard Mirond ou du Calabri (1543), 39 Tour de la Treille (s.d.), 40 Porte Neuve ou de l'Oye (1565), 41 Boulevard de l'Oye (1542), 42 Tour-boulevard de la Corratierie ou de la Glacière (1540) | L'enceinte et les fortifications des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont figurées en orange (murs), en jaune (dehors), en bleu (fossés inondés) et en vert (fossés secs). En font partie les numéros : 43 Bastion de Saint-Jean (1645), 44 Bastion de Cornavin (1645), 45 Bastion du Cendrier (1627), 46 Bastion de Chantepoulet (1687), 47 Bastion de Hesse (1717), 48 Porte de Rive (XII<sup>e</sup> siècle, 1695, 1747, 1840), 49 Bastion de Saint-Antoine (1720), 50 Bastion du Pin (1721), 51 Bastion Bourgeois (1668), 52 Bastion d'Yvoi (1666), 53 Porte Neuve (1740), 54 Bastion Souverain (1664), 55 Bastion de Hollande (1663), 56 Bastion de l'Île (1603, 1647) | Parmi les édifices fortifiés, il faut signaler en B Château de Genève ou du Bourg-de-Four (1124-1184), en C Château de l'Île (1219) et en D Maison forte de Saint-Aspre (attestée en 1264, adjonction de l'Arsenal en 1559) | Le tissu urbain actuel est figuré en gris sous les plans des enceintes.

Taille était orale (le soldat ne savait pas écrire), on renvoya Le Fert à Lyon, où se trouvait La Taille, pour le faire parler en présence du pasteur et des anciens de l'Église réformée de Lyon, qui pourraient attester. Ce qui fut fait. Voilà donc le procès de Chenelat tout prêt. Cependant Chenelat avait tant de parents dans le Petit Conseil qu'il fallut les récuser et qu'on dut nommer huit conseillers provisoires tirés du Conseil des Deux-Cents pour combler les rangs du tribunal. Procès vite fait, bien fait, Chenelat paya sa trahison de sa tête le 5 août 1618. Ce qui est curieux et remarquable, c'est que le marquis de Lans et le duc de Savoie protestèrent partout qu'ils n'y étaient pour rien, que tout cela n'était qu'invention, qu'ils aimaient beaucoup Messieurs de Genève et ne leur voulaient aucun mal, etc.<sup>46</sup>. Le marquis de Lans écrivit à Genève en disant : n'est-ce pas que ce sont des confessions obtenues par la torture ? À quoi les Genevois répondirent que non, que c'étaient de libres aveux, etc. L'ambassadeur d'Angleterre à Turin, sir Isaac Wake, s'en mêla, voulant persuader les Genevois que tout était inventé.

Ces protestations sont signe, nous semble-t-il, d'un changement de climat en Savoie à l'égard des Genevois. On commençait à tenir sincèrement à la paix. Ce fut le cas assurément après 1630, soit après la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, sous le règne de ses successeurs.

Bien sûr, les piques et contestations juridiques provoquées par l'imbroglio de juridictions dans les « terres de Saint-Victor et Chapitre<sup>47</sup> » ne cessèrent pas pour autant. Des aventuriers, des projets, il y en eut encore, longtemps.

Et les Genevois restèrent encore durant de longues années sur le qui-vive. La preuve la plus éclatante, c'est qu'ayant enfin gagné beaucoup d'argent grâce au développement, dans les années 1700-1725, de la Banque protestante et grâce à l'affaire Law sous la Régence (1716-1720), que firent-ils ? Ils construisirent des fortifications immenses, interminables de la ville ancienne – dont les limites n'avaient pas bougé depuis le XVI<sup>e</sup> siècle – jusqu'aux Tranchées, de la Corraterie jusqu'aux actuels boulevards Georges-Favon et James-Fazy. Fortifications qui grâce au ciel ne servirent jamais. Mais qui traduisent bien une sorte de délire obsidional, manifeste encore au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 20).

### Conclusion

46. Cette proposition est analysée dans GAUTIER 1909, pp. 114-115.

47. Les terres dites « de Saint-Victor et Chapitre » sont celles dont la République de Genève hérita à la Réforme, provenant des possessions du Chapitre de Saint-Pierre et du prieuré de Saint-Victor (situé sur le plateau des Tranchées, probablement vers l'emplacement de l'église russe actuelle) : en font partie, entre autres, les villages de Cartigny, Chancy, Vandœuvres et Neydens.

De ce rapide survol de sept siècles d'histoire, que retiendrons-nous ? Premièrement, que les Suisses en général et les Genevois en particulier ont réussi, non sans peine, à maintenir vivantes des institutions républicaines – sinon démocratiques – héritées du Moyen Âge, à travers toute l'époque de l'absolutisme européen. Or, ces institutions républicaines portaient un germe de libéralisme qui a pu se développer au XIX<sup>e</sup> siècle. Secondement : que les princes de la maison de Savoie ont très vite oublié l'Escalade, alors que les Genevois en sont restés marqués, d'où ce grand luxe de fortifications construites au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que les Savoyards ne les menaçaient plus du tout.

